

---

**Service des communications**  
Consultations et sondages

## **Rapport de consultation**

# **Schéma de couverture de risques en incendie 2010-2015**



**Présenté par :**  
Cristina Bucica, conseillère en consultations publiques  
Nicola D'Elia, stagiaire en consultations publiques

**Octobre 2010**

# Table des matières

1. Démarche de consultation	1
2. Synthèse des commentaires	3
3. Comptes rendus des rencontres	5



# 1. Démarche de consultation

## 1.1. Mandat et objectifs

Le Schéma de couverture de risques en incendies 2010-2015 élaboré par le Service de protection contre l'incendie de la Ville de Québec fait état de l'ensemble des mesures prises par la municipalité pour assurer la sécurité incendie sur son territoire. Le schéma est établi en fonction des orientations du ministère de la Sécurité publique et couvre le territoire de l'agglomération de Québec. Il inclut les villes de l'Ancienne-Lorette, de Québec et de Saint-Augustin-de-Desmaures ainsi que le secteur de Wendake. Un premier schéma avait été adopté en septembre 2005 et des révisions quinquennales sont prévues.

Le comité exécutif a pris acte du projet de Schéma de couverture de risques en incendie 2010-2015 lors de sa séance du 16 septembre 2010 (résolution CE-2010-1773). Il a confié au Service des communications la responsabilité de réaliser une activité de consultation publique portant sur la proposition de *Schéma de couverture de risques en incendie 2010-2015*, conformément à la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q. chapitre S-3.4).

Les principaux objectifs de cette consultation publique étaient de permettre à la population de s'exprimer sur le projet soumis en consultation, de vérifier son adhésion aux objectifs et aux moyens d'intervention proposés et de recueillir ses commentaires et suggestions afin de bonifier le projet avant son adoption par le conseil municipal.

## 1.2. Consultation publique

Quatre communiqués de presse ont été diffusés les 21, 23, 27 et 28 septembre pour rappeler la tenue des trois soirées de consultation publique. Des avis publics ont été également publiés dans les quotidiens pour inviter la population à participer aux consultations.

Afin de se préparer à la consultation publique, les personnes intéressées ont pu se procurer, à l'avance, le document de consultation résumant le Schéma de couverture de risques en incendie dans les bureaux d'arrondissement et à l'hôtel de ville. Un site Internet a également été mis en ligne à l'adresse : [www.vousetesbienproteges.com](http://www.vousetesbienproteges.com). Il explique les fondements du Schéma de couverture de risques en incendie et présente les mesures proposées concernant les opérations et la prévention. Des vidéos, des cartes ainsi qu'un bilan des améliorations réalisées depuis 2005 sont également disponibles en ligne.

Trois soirées de consultations ont été organisées dans différents secteurs de la ville :

Lundi 27 septembre, 19 h 30, au centre Michel-Labadie

Mardi 28 septembre, 19 h 30, à l'édifice Andrée-P.-Boucher

Mercredi 29 septembre, 19 h 30, à l'hôtel de ville de Québec

M. Richard Côté, vice-président du comité exécutif, et M. Richard Poitras, directeur du Service de protection contre l'incendie, étaient présents lors des consultations pour présenter le projet de Schéma de couverture de risques en incendie, répondre aux questions et recueillir les commentaires des participants.

La participation citoyenne à la consultation publique sur le Schéma de couverture de risques en incendie a été très modérée. Près de 50 personnes ont assisté aux trois rencontres de consultation. La majorité des citoyens qui se sont présentés résidaient dans des zones éloignées, des zones sèches ou bien dans des secteurs dans lesquels on a décidé d'abandonner le projet de construction d'une nouvelle caserne. Leurs préoccupations étaient donc très ponctuelles et touchaient principalement le service offert dans ces secteurs précis. Quelques employés du Service de protection contre l'incendie et représentants syndicaux ont également participé aux rencontres.

### 1.3. Rapport de consultation

L'objectif du rapport de consultation est de rendre compte, de façon synthétique et objective, des principaux points de vue exprimés par la population lors de la consultation publique au sujet du projet du Schéma de couverture de risques en incendie 2010-2015. Les comptes rendus des trois soirées de consultation sont également joints au présent rapport.

Le rapport de consultation sera déposé au comité exécutif de la Ville de Québec pour prise d'acte.

## 2. Synthèse des commentaires

Les interventions des personnes qui ont participé aux séances de consultation publique ont porté principalement sur les sujets suivants :

### Le temps d'intervention lors d'un incendie

- Les méthodes utilisées pour faire les simulations et calculer les temps de réponse : on souhaite surtout savoir si les estimations tiennent compte également des conditions météorologiques ou du trafic et si des écarts significatifs sont constatés entre ces estimations et les statistiques réalisées à partir des temps réels d'intervention.
- Certaines inquiétudes sont exprimées en ce qui concerne la protection contre l'incendie dans les secteurs du Lac-Saint-Charles, de la plage Saint-Laurent et de Beauport Sud.
- Quelques questions portent également sur les effectifs et les activités courantes du Service.

### La localisation des casernes et du matériel sur le territoire de l'agglomération

- La non-construction de la caserne prévue dans le secteur Lac-Saint-Charles et la proximité des deux casernes de l'arrondissement de Beauport ont suscité quelques commentaires négatifs.
- Le renforcement de la couverture au centre-ville est apprécié, mais il ne devrait pas se faire au détriment des secteurs périphériques éloignés.
- Quelques questions portent sur la localisation des pinces de désincarcération, des camions-citernes et des camions munis de mousse comprimée ainsi que des équipements pour les feux de brousse et de sauvetage nautique.

### Les liens à établir avec les compagnies d'assurances

- Dans deux des trois rencontres, quelques citoyens ont incité la Ville à communiquer avec les compagnies d'assurances pour leur présenter le Schéma de couverture de risques en incendie. Ils invoquent certains problèmes à être assurés surtout lorsque la distance entre la résidence et la caserne de pompiers ou les bornes-fontaines sont plus grandes que la norme.

### La comparaison avec le schéma adopté en 2005

- Des précisions sont demandées en ce qui concerne les raisons qui expliquent les différences par rapport à ce premier schéma ; plus précisément, on souhaite savoir si les orientations du ministère ont changé et quelles sont les données supplémentaires dont dispose le Service aujourd'hui pour proposer cette nouvelle planification.
- Quelques questions portent sur le nombre de pompiers embauchés, les économies anticipées par la non-construction de certaines casernes, les moyens prévus pour réduire le nombre de fausses alarmes ainsi que d'autres sujets d'ordre technique ou budgétaire concernant les opérations du Service de protection contre l'incendie.



### 3. Comptes rendus des séances de consultation



#### SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE 2010-2015

COMPTE RENDU, SÉANCE DE CONSULTATION DU 27 SEPTEMBRE

**MANDATÉ :** M. Richard Côté, conseiller municipal du district électoral de Vanier, vice-président du comité exécutif

**DATE DE LA SÉANCE :** 27 septembre 2010

**ENDROIT :** Centre communautaire Michel-Labadie, 3705, avenue Chauveau

**NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES :** 25

**NOMBRE DE PERSONNES  
QUI SE SONT EXPRIMÉES :** 6

#### LISTE DES SUJETS ABORDÉS PAR LES CITOYENS

Les personnes présentes résident principalement dans les secteurs Lac-Saint-Charles et Chauveau (arrondissements de La Haute-Saint-Charles et des Rivières). Ils sont préoccupés par le temps d'intervention. Certaines personnes font partie du Service de protection contre l'incendie.

- Un résidant du secteur Lac-Saint-Charles préfère l'ancien schéma qui, selon lui, offrait une meilleure couverture pour son secteur. Il considère que l'estimation du temps d'intervention de 8 pompiers se rendant de la caserne Sainte-Odile à Lac-Saint-Charles en 12 minutes (en renfort) n'est pas réaliste, surtout dans des conditions hivernales.
- Un résidant du secteur souhaite savoir si les estimations du temps d'intervention tiennent compte des conditions hivernales.
- Un citoyen se demande si des liens ont été établis avec les compagnies d'assurances pour leur présenter le Schéma de couverture de risques en incendie. Il affirme que les compagnies d'assurances ne veulent pas l'assurer puisqu'il se situe à plus de huit kilomètres d'une caserne.
- On veut savoir si un service de premiers répondants sera mis en place, compte tenu que la ville grossit et que la population vieillit.
- Une personne se demande pourquoi la Ville renonce à l'embauche de 54 pompiers. Est-ce que l'ajout de 7 pompiers par peloton (28 pompiers en total) ne coûtera pas plus cher en temps supplémentaire?
- Un citoyen qui représente également le syndicat des pompiers souhaite avoir des précisions concernant les données qui ont changé depuis l'adoption du premier schéma et les moyens que la Ville va prendre pour réduire les fausses alarmes.
- Il est content de voir que la Ville prévoit un renforcement du service au centre-ville, tel que proposé par le syndicat lors de l'adoption du précédent schéma. Toutefois, il serait important que ce renforcement ne se fasse pas au détriment des secteurs plus éloignés, comme celui du

Lac-Saint-Charles.

- Il souhaite qu'on mette plus d'accent sur le sauvetage des vies, et moins sur les économies. Quelques minutes peuvent faire toute une différence. Il évoque des événements survenus sur la rue des Amis et l'avenue de la Rivière-Jaune où les délais d'intervention étaient importants (11 à 12 minutes).
- Une personne veut savoir quelles casernes possèdent les pinces de désincarcération pour les interventions dans les accidents routiers.

**Représentante et représentants de la Ville :**

- M. Richard Côté, vice-président du comité exécutif
- M. Richard Poitras, directeur du Service de protection contre l'incendie
- M<sup>me</sup> Cristina Bucica, conseillère en consultations publiques, Service des communications

Nicola D'Elia, Service des communications  
28 septembre 2010

**MANDATÉ : M. Richard Côté, conseiller municipal du district électoral de Vanier, vice-président du comité exécutif**

**DATE DE LA SÉANCE : 28 septembre 2010**

**ENDROIT : Édifice Andrée-P. Boucher, 1130, route de l'Église**

**NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES : 12**

**NOMBRE DE PERSONNES  
QUI SE SONT EXPRIMÉES : 7**

### **LISTE DES SUJETS ABORDÉS PAR LES CITOYENS**

Les intervenants ont des doutes quant à la nouvelle configuration des services. Ils sont préoccupés par le temps d'intervention des services lors d'un incendie. Certains intervenants sont préoccupés par des secteurs qui semblent être moins bien desservis.

- Deux personnes remercient les représentants de la Ville pour la présentation du Schéma de couverture de risques en incendie qui offre une vision d'ensemble des opérations et des mesures de prévention.
- On demande si les orientations du ministère ont changé depuis l'adoption du précédent schéma.
- Un citoyen veut savoir si les enquêtes réalisées par le Commissariat aux incendies sont transférées à la Division des enquêtes criminelles dans le cas où l'incendie semble être de nature criminelle.
- Deux personnes demandent des précisions sur les méthodes utilisées pour simuler le temps d'intervention (modélisation informatique, tests sur le terrain, statistiques). Elles souhaitent également savoir si on prend en compte le moment de la journée (le temps d'intervention durant les heures de pointe, dans le trafic, n'est pas le même qu'en pleine nuit).
- On veut savoir si le nombre de pompiers a augmenté par rapport à l'ancienne Ville de Sainte-Foy.
- Une personne soulève la question des fausses alarmes en provenance de l'Université Laval, où on enregistre un nombre élevé de fausses alarmes. Est-ce qu'il y a un lien radio avec le Service de sécurité de l'Université ou est-ce que ce sont toujours les services des incendies qui répondent aux demandes?
- Un citoyen représentant la Corporation de la plage Saint-Laurent veut savoir si les compagnies d'assurances sont informées des mesures prévues pour assurer la protection contre les incendies en zones sèches. Il demande des précisions concernant les bornes d'incendie et la longueur des boyaux. Enfin, il remercie la Ville d'avoir mis sur le site Internet les distances entre chaque résidence et la borne-fontaine la plus proche.
- Une personne veut connaître la répartition du budget alloué au présent schéma entre les villes

qui forment l'agglomération de Québec.

- Deux résidentes de la plage Saint-Laurent souhaitent connaître le temps d'intervention pour rejoindre la plage Saint-Laurent à partir de la caserne Champigny et sur la capacité des camions-citernes. Pourrait-on pomper l'eau du fleuve en cas d'incendie? On demande également des détails sur les véhicules à mousse comprimée utilisés pour les zones sèches dans la couronne Nord. Enfin, on veut savoir si la borne-fontaine située sur ce chemin privé est fonctionnelle.
- Un intervenant fait des commentaires concernant la localisation de certaines casernes :
  - Il considère que les deux casernes du secteur Beauport (caserne 7 au sud, sur la rue Clemenceau et la nouvelle caserne 17 au nord, sur le boulevard Louis-XIV) sont trop rapprochées. Cela fait en sorte que la zone sud de l'arrondissement semble être mal desservie.
  - Il considère également que la relocalisation des casernes 12, sur l'avenue Industrielle, et 11, à Saint-Augustin-de-Desmaures, présente des avantages mais aussi des désavantages, car elle laisse certains secteurs périphériques mal desservis.
- Une intervenante veut savoir ce qui se passe quand il y a deux incendies en même temps.
- On veut savoir si les pinces de désincarcération sont encore utilisées par les pompiers.
- Un intervenant demande si la force de frappe suggérée dans le schéma 2010-2015 tient compte seulement du risque faible sur la grandeur du territoire.
- Un jeune pose la question à savoir si les secteurs en blanc sur la carte des interventions représentent des zones ignorées par le Service de protection contre l'incendie.
- Un citoyen considère que pour décrire la diminution prévue des coûts de mise en œuvre du présent schéma par rapport au précédent on ne devrait pas parler en termes d'économies, mais plutôt en termes de dépenses qui ne seront pas faites, compte tenu qu'il s'agit de dépenses projetées et non pas de dépenses réelles.
- Comptabilisation du nombre d'appels par caserne : est-ce que cela inclut le nombre d'appels venus pour l'aide de d'autres casernes?
- Une personne demande des précisions concernant l'ajout de l'équipe nautique à la caserne Champigny.

#### **Représentants de la Ville :**

- M. Richard Côté, vice-président du comité exécutif
- M. Richard Poitras, directeur du Service de protection contre l'incendie
- M<sup>me</sup> Cristina Bucica, conseillère en consultations publiques, Service des communications

Nicola D'Elia, Service des communications  
29 septembre 2010

**MANDATÉ : M. Richard Côté, conseiller municipal du district électoral de Vanier, vice-président du comité exécutif**

**DATE DE LA SÉANCE : 29 septembre 2010**

**ENDROIT : Hôtel de ville de Québec**

**NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES : 10**

**NOMBRE DE PERSONNES  
QUI SE SONT EXPRIMÉES : 2**

### **LISTE DES SUJETS ABORDÉS PAR LES CITOYENS**

Un citoyen qui réside dans l'arrondissement des Rivières et qui représente également le syndicat des pompiers souhaite avoir des précisions sur les points suivants :

- l'obligation de faire une révision quinquennale du Schéma de couverture de risques en incendie et les raisons qui ont motivé la Ville à procéder à la révision du schéma avant que la mise en œuvre du premier schéma adopté en 2005 ne soit complétée;
- les raisons qui expliquent la différence entre le projet de schéma actuel et celui adopté en 2005. S'agit-il principalement du fait que maintenant on dispose de données supplémentaires qui portent à croire que certaines casernes qu'on jugeait nécessaires ne le sont plus?
- la modélisation : les chiffres qui sont donnés sont-ils le résultat des statistiques d'appels téléphoniques réels ou bien le résultat d'une simulation informatique?
- la relocalisation de la caserne de Saint-Augustin-de-Desmaures : compte tenu qu'elle répond à 230 appels par année seulement et que les citoyens de cette ville ont choisi de défusionner, pourquoi investir dans la relocalisation de cette caserne au lieu de prioriser l'amélioration du service dans la ville de Québec avec la caserne de Lac-Saint-Charles par exemple, qui répond à un nombre un peu plus grand d'appels?
- il demande si le nouveau schéma a essentiellement été fait principalement à l'interne, par le personnel du Service de protection contre l'incendie;
- concernant les chiffres annoncés dans le schéma en ce qui a trait au nombre de postes équivalents à temps plein, il veut savoir quel est le calcul, est-ce que la Ville s'en va vers une utilisation de ressources temporaires? Est-ce que l'équivalence est finale?

Un citoyen de l'arrondissement du secteur nord de Beauport souhaite savoir :

- pourquoi il n'y a pas de service contre les feux de forêt dans Beauport Nord;
- pourquoi le camion-citerne #616 a été déplacé d'une caserne à une autre.

#### **Représentants de la Ville :**

- M. Richard Côté, vice-président du comité exécutif
- M. Richard Poitras, directeur du Service de protection contre l'incendie
- M<sup>me</sup> Cristina Bucica, conseillère en consultations publiques, Service des communications

Nicola D'Elia, Service des communications  
6 octobre 2010